

ADHESION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Paris – La Défense, le 29 février 2012

Objet: Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que MargOconseil soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour la communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur MargOconseil, ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,

M. Olivier HEMAR
Associé

MargOconseil – Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 15 000 euros

Siège social : Le Madeleine - Les Collines de l'Arche - 76, Rte de la Demi-Lune - 92 057 Paris-La Défense cedex

SIRET 482 713 005 00023

Tél : 01 80 04 10 20 – www.margoconseil.com